

Pour votre demande
d'inscription joindre un
**justificatif de domicile de
moins de 3 mois***

FICHE DE RÉINSCRIPTION/D'INSCRIPTION 2023/2024 ATELIER DE PHILIPPE

*Date de dépôt du dossier de réinscription : avant le 30 juin.
Date de dépôt du dossier d'inscription : avant le 30 septembre.*

L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

REPRESENTANT LEGAL POUR LA FACTURATION

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

Téléphone :

@Mail :

Tarifs annuels 2023/2024

	Hazebrouckois	Non Hazebrouckois
Enfants	40 €	60 €
Adultes	100 €	150 €

La facture vous est envoyée par le Trésor public (les modalités de paiement sont précisées sur le document émis par le T.P.).

Choix de l'atelier

Enfants (à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans)			à cocher
Loisir	Mercredi	14 h à 15 h 30	<input type="checkbox"/>
		ou	
		16 h à 17 h 30	<input type="checkbox"/>
Adultes (à partir de 18 ans)			
Dessin et peinture académique	Mercredi	18 h à 20 h	<input type="checkbox"/>

Modalités d'inscription

Toute inscription/réinscription aux **Ateliers d'Arts** entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur (disponible auprès du service des affaires culturelles de la Ville d'Hazebrouck, aux Ateliers, sur le site de la ville www.ville-hazebrouck.fr).

Le dossier d'inscription/réinscription **dûment renseigné et complété d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les hazebrouckois*** (à défaut de transmission du justificatif de domicile, le tarif « Hors Hazebrouckois » sera appliqué) **est instruit dès réception**. L'élève (ou son représentant légal) sera prévenu par mail de son inscription définitive.

Les cours suivent le calendrier scolaire national exception faite pour la rentrée aux Ateliers d'Arts qui a lieu la semaine qui suit la rentrée scolaire. Les cours n'auront donc pas lieu les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Modalités de paiement

Vous pouvez opter pour un règlement en 1 fois ou 3 fois (choix à cocher, svp) :

Paiement en une seule fois	<input type="checkbox"/>
Paiement en 3 fois	<input type="checkbox"/>

Droit à l'image pour personne mineure/majeure

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.
Autorisation de prise de photographie ou enregistrement de vidéo ainsi que de leur utilisation et/ou leur diffusion dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts

Dans le cadre des activités ou des évènements organisés par l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts, les élèves sont susceptibles d'être pris en photos ou filmés, dans le but de promouvoir les activités de l'Ecole. L'Ecole s'engage à ce que l'image de l'élève ne soit pas utilisée dans le but de lui porter atteinte dans sa dignité.

Je soussigné (e)représentant (e)
de l'élève (pour les mineurs) (nom et prénom)

autorise n'autorise pas l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts et toute personne agissant avec la permission de l'Ecole, à effectuer et diffuser des photographies, images, films de mon enfant/me concernant.

Le.....à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :